



CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages
et papiers se trient



Emballages métalliques



Tous les papiers



Bouteilles, bidons et
flacons en plastique



Briques alimentaires



Cartonnettes et petits
emballages en carton
(les plus volumineux d'entre
eux sont à découper
en morceaux)

**À DÉPOSER EN VRAC, BIEN VIDÉS ET NON IMBRIQUÉS
DANS LE BAC OU LE PAVE JAUNE.**



**Les pots, barquettes, films en plastique
et les petits emballages en métal se trient aussi !**

EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles et flacons



Pots et bocaux



**À DÉPOSER EN VRAC. ENLEVER LES BOUCHONS
DES BOUTEILLES ET LES COUVERCLES DES POTS.**

NON RECYCLÉS
À jeter dans votre
bac d'ordures
ménagères

**Retrouvez le point d'apport
volontaire le plus
proche de chez vous sur
le site sietrem.fr**



Les lampes usagées

Les lampes usagées de type « néon » et « basse consommation » sont à déposer en déchetterie ou dans les points de vente.



Je ne jette pas, je trie !

Téléchargez
l'appli SIETREM :



CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

sietrem.fr

info@sietrem.fr – 01 60 07 09 19

